

faits de l'enseignement de leurs professeurs. Feltz adressa le 23 juin à sa commission un rapport par lequel il se déclara très content du Séminaire Filial. Pour mettre plus de salles à la disposition des professeurs, il proposa même de le séparer complètement des « écoles latines », en le transférant au refuge du couvent supprimé des religieuses du St-Esprit. La commission des affaires ecclésiastiques avait proposé d'abord de céder ce bâtiment aux religieuses de la Congrégation ; pour le cas où ce projet serait réalisé, Feltz proposa d'installer les « écoles latines » dans une partie du bâtiment destiné à servir de résidence à un futur évêque du Luxembourg. La commission résolut de transférer provisoirement cet institut au refuge de l'ancien couvent du St-Esprit. Les professeurs n'étaient pas bien contents de cette décision, puisqu'ils craignaient que tout le monde n'admit que les intentions du gouvernement à l'égard du Collège Thérésien n'eussent changé encore une fois après la suppression de l'Ordre des Jésuites.

Il n'est pas sans intérêt pour l'histoire du Séminaire Filial et du Collège de Luxembourg de feuilleter un peu au hasard les registres des affaires que Feltz eut à régler. *) En septembre 1788, Mayence lui adressa une plainte que le prêtre KRUEGER de Mondercange qui résidait à Luxembourg refusait de lui payer une année de pension, en alléguant qu'il avait joui au Séminaire Clémentin de Trèves d'une bourse qui avait été transférée au Séminaire Filial de Luxembourg par un décret du 9 mars 1787 ; le directeur de cet institut était d'avis que Krieger n'y avait plus aucun droit pour la bonne raison qu'il avait quitté l'établissement de Trèves longtemps avant la publication de ce décret. Sur la proposition de Feltz, la commission résolut de charger Mayence de réclamer cette dette par voie ordinaire de la justice. Le directeur du Séminaire Filial avait dénoncé aussi le professeur HAVELANGE **) qui avait dit à plusieurs prêtres assemblés dans un presbytère wallon que l'enseignement fait au Séminaire Filial était franchement hérétique ; Mayence avait proposé d'éloigner ce théologien de Luxembourg. Feltz suggéra de charger le substitut procureur général PERIN DE LA ROCHE de faire une enquête sur le fait incriminé, et de laisser le professeur provisoirement dans la capitale, où sa surveillance serait plus facile. Dans la suite, la commission des affaires ecclésiastiques destitua aussi QUENON, ancien principal du Collège Thérésien, et MAGNERIE, économiste du Séminaire Filial, en raison de leur opposition aux autres professeurs de théologie ; Mayence avait accusé ce dernier d'avoir réuni fréquemment les séminaristes dans sa chambre pour leur inspirer le dégoût de leurs livres scolaires.

Ces épisodes et en général les notes de ses registres montrent que le rôle de Feltz à la commission des affaires ecclésiastiques

*) Ces registres se trouvent aux Archives Générales du Royaume de Belgique, fonds Conseil du Gouvernement Général, fardes 304 - 309.

**) Sur Havelange, voir la Biographie Luxembourgeoise, I, p. 239, et mon étude sur le Collège Thérésien, pp. 118 ss. et 158 ss.